

Communiqué de presse

Montrouge, le 26 juillet 2026

Face aux incendies, le Crédit Agricole se mobilise

- mesures d'urgence pour les clients sinistrés
- plan de soutien aux entreprises, aux agriculteurs et aux sylviculteurs sinistrés
- fonds de solidarité de 2 millions d'euros pour soutenir les services de secours

Face à l'ampleur de ces événements et à leurs conséquences humaines, économiques et environnementales, le Crédit Agricole se mobilise pour accompagner les populations touchées et soutenir les services de secours avec des premières mesures exceptionnelles.

Des mesures d'urgence pour les particuliers sinistrés

Afin de répondre aux besoins les plus immédiats des familles sinistrées, le Crédit Agricole met en place plusieurs dispositifs exceptionnels :

- un moratoire sur les crédits immobiliers et à la consommation, avec suspension des échéances pouvant aller jusqu'à 12 mois pour les clients résidant dans les zones évacuées ou sinistrées, sans frais d'avenant ;
- une avance de trésorerie « Coup de pouce » jusqu'à 5 000 euros sur 12 mois à 0 %, et sans frais de dossier*.

Un accompagnement renforcé et des démarches simplifiées pour les clients assurés

Pour répondre à l'urgence et accompagner les sinistrés dans les meilleurs délais, Crédit Agricole Assurances déploie un dispositif exceptionnel d'accompagnement et d'assistance, comprenant notamment :

- la mobilisation des 1 500 collaborateurs des 15 unités de gestion de sinistres dommages, joignables au 0800 810 812, avec un service d'assistance accessible 24h/24 et 7j/7 ;
- un accès à un service de soutien psychologique pour les clients qui en ressentent le besoin ;
- la garantie "Spécial Coup Dur", permettant, dans les conditions prévues au contrat, la prise en charge du loyer pour les locataires ou la suspension des mensualités de crédit pour les propriétaires contraints de déménager à la suite d'un sinistre ;
- la prise en charge des frais de relogement temporaire, y compris en l'absence de dommages au logement, jusqu'à cinq jours ;
- une aide d'urgence de 250 euros par adulte et 100 euros par enfant pour les assurés multirisque habitation en villégiature ayant perdu leurs effets personnels dans l'incendie ;
- l'activation du fonds de solidarité de Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner les situations les plus difficiles, en complément des mesures déployées par les Caisses régionales.

Un plan de soutien aux entreprises, aux agriculteurs et aux sylviculteurs

Conscient des conséquences durables de ces incendies sur le tissu économique local, le Crédit Agricole déploie un dispositif exceptionnel d'accompagnement pour les entreprises et les exploitations touchées.

Celui-ci comprend notamment :

- la mise en place d'une avance de trésorerie pouvant atteindre 50 000 euros, sur 12 mois, à un taux préférentiel de 1,5 % et sans frais de dossier* ;
- la suspension des remboursements d'emprunts professionnels jusqu'à 12 mois ainsi que la suppression des frais d'incidents et agios liés à la situation de crise ;
- le remboursement d'un trimestre de cotisations de terminaux de paiement électronique pour les clients professionnels directement sinistrés et éligibles au dispositif ;
- un accompagnement spécifique des exploitations agricoles impactées afin de favoriser la continuité de leur activité ;
- la création d'un fonds dédié à la reconstitution du patrimoine forestier, en lien avec les acteurs locaux de la filière, afin d'accompagner les opérations de reboisement des parcelles sinistrées ;
- l'absence de franchise pour les ostréiculteurs ou agriculteurs assurés ayant subi un sinistre alors qu'ils participaient aux opérations de soutien aux services de secours.

Un fonds d'urgence de 2 millions d'euros pour soutenir les services de secours

Le Crédit Agricole annonce la création d'un fonds exceptionnel de solidarité de 2 millions d'euros. Ce fonds est destiné aux Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) des territoires les plus touchés afin de contribuer au rééquipement des équipes mobilisées et à l'acquisition de matériels complémentaires nécessaires à leurs missions, notamment en matière de détection, d'intervention et de logistique opérationnelle.

Le Groupe réaffirme également son soutien aux collaborateurs engagés comme sapeurs-pompiers volontaires et volontaires de la sécurité civile. Ceux-ci pourront être mobilisés auprès des services de secours avec maintien intégral de leur rémunération, sans impact sur leurs congés ou leurs jours de repos.

** sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de la demande par la Caisse régionale de Crédit Agricole concernée*

A propos du groupe Crédit Agricole

Le Crédit Agricole, 9^{ème} banque mondiale (The Banker 2026), est le premier financeur de l'économie française et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Présent dans 46 pays, il est leader de la banque de proximité en Europe, premier gestionnaire d'actifs européen, premier bancassureur en Europe et troisième acteur européen en financement de projets.

Fort de ses fondements coopératifs et mutualistes, de ses 160 000 collaborateurs et 27 165 administrateurs de Caisses locales et régionales, le Crédit Agricole est une banque responsable et utile, au service de 55 millions de clients et 12,3 millions de sociétaires.

Grâce à son modèle de banque universelle de proximité – l'association étroite entre ses banques de proximité et les métiers qui leur sont liés –, le Crédit Agricole accompagne ses clients dans leurs projets en France et dans le monde : banque au quotidien, crédits immobiliers et à la consommation, épargne, assurances, gestion d'actifs, immobilier, crédit-bail, affacturage, banque de financement et d'investissement.

Au service de l'économie, le Crédit Agricole se distingue également par sa politique de responsabilité sociale d'entreprise dynamique et innovante. Elle repose sur une démarche pragmatique qui irrigue tout le Groupe et met chaque collaborateur en action.

Contacts Presse

Alexandre Barat	+33 6 19 73 60 28	alexandre.barat@credit-agricole-sa.fr
Mathilde Durand	+33 6 25 94 01 98	mathilde.durand@credit-agricole-sa.fr
Bénédicte Gouvert	+33 1 49 53 43 64	benedicte.gouvert@ca-fnca.fr

Tous les communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com